

M. David WANS

Commissaire aux apports

5 rue Jacques Brel
Immeuble Les Reflets, Bât A
44 800 Saint-Herblain

2A3F

SARL au capital de 1 500 €

Siège social : 5 Rue Des Tamaris,

44840 LES SORINIERES

911 158 020 R.C.S. Nantes

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
AU TITRE DE L'OPERATION D'APPORT DE TITRES DE LA SOCIETE SAS AB
AMENAGEMENT, PAR FRANCK RENIER A LA SOCIETE SARL 2A3F**

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision des associés de la société 2A3F en date du vendredi 14 mars 2025, nous avons établi le présent rapport.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée et d'apprécier les avantages particuliers stipulés. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des parts sociales à émettre par la société bénéficiaire des apports augmentée de la prime d'émission, et d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés. Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

| Présentation de l'opération et description des apports

Contexte général

Monsieur Franck Renier, associé de la SAS AB AMENAGEMENT, apporte 2 000 actions au profit de la société SARL 2A3F.

Parties concernées

- Monsieur Franck Renier

Monsieur Franck Renier, apporteur, est né le 15 octobre 1969 à PARIS (75), de nationalité française, demeurant au 5 Rue Des Tamaris, 44840 LES SORINIERES, marié le 27 juillet 1996 à VIEILLEVIGNE (44) sous le régime de la communauté légale de bien réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union, régime non modifié depuis.

- 2A3F

La SARL 2A3F, bénéficiaire est une Société à Responsabilité Limitée immatriculé au RCS sous le numéro suivant : 911 158 020 R.C.S. Nantes, dont le capital s'élève à 1 500 euros, divisé en 150 parts sociales de 10 euros chacune.

Son siège social est au 5 Rue Des Tamaris, 44840 LES SORINIERES.

La Société a pour objet :

- Toutes opérations financières se rapportant à la prise de tous intérêts et participations par tous moyens (souscription ou achat d'actions, d'obligations et de tous droits sociaux) dans toutes sociétés, affaires ou entreprises ainsi que la création de tous groupements, organismes, associations et sociétés ;
- Toutes prestations de services en matière financière, administrative, commerciale, stratégique ou de direction au profit des sociétés au sein desquelles elle détient une participation ;
- La participation active à la conception et à la conduite de la politique générale des sociétés dont elle détient ou non le contrôle exclusivement ou conjointement, incluant toute mission de direction générale opérationnelle, technique et économique en ce compris également l'exercice de tout mandat social au sein de ces dernières ;
- Toutes activités d'apporteur d'affaires et de prestations de services pour la mise en relation de professionnels pour la réalisation de chantiers ;
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

La durée de la société a été fixée pour 99 années et la SARL 2A3F clôture son exercice social à la date du 31 décembre de chaque année.

Motifs, buts et apports consenti

L'apporteur, personne physique et associé dans la SAS AB AMENAGEMENT fait apport à la société 2A3F de 2 000 actions à 65 000 €. En rémunération de cet apport en nature, l'associé recevra 6 500 parts sociales nouvelles de 10 euros.

| Diligences et appréciation de la valeur des apports

Appréciation de la valorisation des apports

Il est apporté à la société SARL 2A3F, par Monsieur Franck Renier, 2 000 actions de la société SAS AB AMENAGEMENT.

Diligences effectuées et appréciation de la valeur retenue

Nous avons procédé à l'ensemble des diligences jugées nécessaires pour vérifier la réalité des apports et apprécier le caractère raisonnable de leur évaluation.

Nous avons notamment procédé aux investigations suivantes :

- Examen des éléments juridiques ;
- Examen général de la comptabilité au 31 décembre 2024.
- Vérifier l'absence de faits ou d'évènements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports ;
- Appréciation de la valorisation de l'apport en nature réalisé par l'expert-comptable en s'assurant qu'elle n'est pas surévaluée, au regard du chiffre d'affaires réalisé.

En égard aux éléments d'appréciation en notre connaissance, nous sommes d'avis que la valorisation individuelle et globale des apports à 65 000 euros est raisonnable.

| Conclusion

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur des apports retenue s'élevant à 65 000 euros n'est pas surévaluée et en conséquence, que les apports réalisés sont au moins égaux au montant du capital de la société bénéficiaire de l'apport.

Saint-Herblain, le 19 mars 2025,



M. David WANS
SAS EFI-SCIENCES
Commissaire aux apports

